

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	9

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

Séance du 15 janvier 2024

Convocation
11/01/2024
Date d'affichage
11/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 janvier

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – W. COLAS (arrivé à 19h34) – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – P. LAMY-BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absent excusé : P. BARDEL – H. CAPPELLAZZI – C. BLARDAT-KATOUI

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

DIAGNOSTIC TECHNIQUE DE LA STRUCTURE DE LA SALLE POLYVALENTE EN VUE DE L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :

Madame le Maire expose au conseil municipal :

- 1) Qu'il est envisagé la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente. Ils seraient au nombre de 116. Le coût de cette installation serait d'environ 66.360 € HT. Ces travaux permettraient d'alimenter les autres bâtiments communaux par le biais d'une autoconsommation collective.
- 2) Que la pose de ces panneaux photovoltaïques nécessite l'obligation de faire procéder à un diagnostic technique de la structure par une entreprise.

Après avoir fait plusieurs demandes de devis auprès de diverses entreprises, seules deux ont répondu favorablement, dont 3la AUXERRE pour un montant de 5.000 € HT soit TTC 6.000 € avec des frais restant en sus à la charge de la commune (mise en place de moyens d'accès, dont nacelle, échafaudage mobile, etc..., et SOCNA pour un montant HT de 5.200 € soit 6.240 € TTC, sans supplément à la charge de la commune, et offrant une prestation plus complète.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise SOCNA pour effectuer le contrôle de structure pour un montant HT de 5.200 € soit 6.240 € TTC.

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant, à signer ledit devis et à pour obtenir toutes les subventions existantes pour la réalisation de ce projet, à la condition que la structure de la salle polyvalente puisse permettre l'installation de ces panneaux.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

